

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 02 avril 2026.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 09 avril 2026, à 20 heures.

Le Maire,
Patrick TOURNEBISE.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 avril 2026

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-six,
En exercice : 15	le 09 avril à 20 heures,
Présents : 10	le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANTHEME,
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie,
	sous la présidence de Monsieur Georges MORISON, Maire.

PRESENTS : M. Patrick TOURNEBISE, Maire, Messieurs et Mesdames Sonia GATALETA épouse ALLOT, Jean-François GAGNAIRE, Yanick LEBEAUPIN, Véronique DUVERT, Christophe TRONEL, Anthony BARRIER, Marilyne LESAGE, Jacques SERRE et Maryline GIRAUD.

REPRESENTES : Loïc DE DISSCHOP (procuration à Sonia GATALETA), Bernadette VRAY (procuration à Christophe TRONEL), Alexis COL (procuration à Patrick TOURNEBISE), Camille GUERIN (procuration à Yanick LEBEAUPIN) et Antoine GUIGNAND (procuration à Marilyne LESAGE) .

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Mme Sonia GATALETA, en qualité de secrétaire de séance.

2026-13 - Objet : Indemnités du Maire et des Adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24 et R.2123-23 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Conformément à l'article L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter de sa nomination, les indemnités de fonction (la population étant comprise entre 500 et 999 habitants) pourront être fixées comme prévu par le CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités comme suit :

Maire : 44,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique

1^{er} Adjoint :	} 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique
2^{ème} adjoint :	
3^{ème} adjoint :	
4^{ème} adjoint :	

Délibération télétransmise en Préfecture le 15/04/2026. Publiée et certifiée exécutoire le 15/04/2026.
Signé, Le Maire, Patrick TOURNEBISE, La secrétaire Sonia GATALETA.

2026-14 - Objet : Commission et nomination des délégués.

Monsieur le Maire propose au conseil les commissions suivantes, explique leur rôle et leurs membres. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité des votants (une voix contre), décide :

❖ COMMISSION FINANCES & GESTION DU PERSONNEL.

MEMBRES : **Président** : Patrick TOURNEBISE.

Titulaires : Sonia GATALETA, Jean François GAGNAIRE, Yanick LEBEAUPIN et Loïc DE BISSCHOP.

❖ **COMMISSION APPEL D'OFFRES.**

MEMBRES : Président : Patrick TOURNEBISE.
Titulaires : Loïc DE BISSCHOP, Yanick LEBEAUPIN et Jacques SERRE .
Suppléants : Jean-François GAGNAIRE, Sonia GATALETA et Maryline GIRAUD.

❖ **COMMISSION URBANISME, CADRE DE VIE & VIE ECONOMIQUE.**

MEMBRES : Président : Loïc DE BISSCHOP
Titulaires : Anthony BARRIER, Yanick LEBEAUPIN, Alexis COL et Jean-François GAGNAIRE.

❖ **COMMISSION AGRICULTURE & FORESTIERE.**

MEMBRES : Président : Jean-François GAGNAIRE.
Membres élus du conseil municipal : Véronique DUVERT, Christophe TRONEL et Anthony BARRIER.
Membres extérieurs nommés par le conseil municipal : Marc FERRAGNE, Ludovic VRAY, Michel RICHARD et Cyril JURY.

❖ **COMMISSION SECURITE & PREVENTION DES RISQUES.**

MEMBRES : Président : Patrick TOURNEBISE
Titulaires : Christophe TRONEL, Antoine GUIGNAND et Camille GUERIN.

❖ **COMMISSION TOURISME (zone de loisirs et camping).**

MEMBRES : Présidente : Véronique DUVERT
Titulaires : Sonia GATALETA, Marilyne LESAGE et Alexis COL.

❖ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, PATRIMOINE, SPORT, ZONE DE LOISIRS ET CAMPING.**

MEMBRES : Présidente : Yanick LEBEAUPIN
Titulaires : Sonia GATALETA, Antoine GUIGNAND, Camille GUERIN, Alexis COL et Véronique DUVERT.

❖ **COMMISSION COMMUNICATION**

MEMBRES : Présidente : Sonia GATALETA
Titulaires : Loïc DE BISSCHOP, Yanick LEBEAUPIN, Bernadette VRAY et Marilyne LESAGE.

❖ **COMMISSION BÂTIMENTS, VOIRIE, ENTRETIEN, EQUIPEMENTS SPORTIFS & FLEURISSEMENT**

MEMBRES : Président : Patrick TOURNEBISE
Titulaires : Anthony BARRIER, Christophe TRONEL, Jean-François GAGNAIRE, Antoine GUIGNAND, Sonia GATALETA, Véronique DUVERT et Marilyne LESAGE.

❖ **COMMISSION ENFANCE, VIE SCOLAIRE & PERISCOLAIRE**

MEMBRES : Président : Sonia GATALETA
Titulaires : Loïc DE BISSCHOP, Camille GUERIN, Marilyne LESAGE, Bernadette VRAY et Christophe TRONEL.

❖ **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)**

Loïc DE BISSCHOP

❖ **CONSEIL MUNICIPAL DES SAGES (CMS)**

Yanick LEBEAUPIN

❖ **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

MEMBRES : Président : Patrick TOURNEBISE

Vice-Présidente : Yanick LEBEAUPIN

Titulaires : Jean-François GAGNAIRE, Véronique DUVERT, Bernadette VRAY et Camille GUERIN.

MEMBRES NOMMES PAR LE MAIRE : Sandrine TRONEL, Paulette EPISSE, Elisabeth BATISSON, Robin VRAY et Norbert ROUSSET.

Monsieur le Maire informe du besoin de délégués auprès de divers organismes ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

➤ **Délégation école primaire et collège du Val d'Ance.**

Déléguée : Sonia GATALETA

Suppléante : Marilyne LESAGE

➤ **Délégation SIVOM de la Vallée de l'Ance.**

Délégués : Alexis Col et Anthony BARRIER.

Suppléante : Bernadette VRAY

➤ **Délégation SIE (Syndicat Intercommunal d'Electricité)**

Délégué : Patrick TOURNEBISE

Suppléant : Loïc DE BISSCHOP

➤ **Délégation CNAS (Comité National d'Action Sociale).**

Déléguée : Sonia GATALETA

➤ **Délégation Parc Livradois Forez.**

Déléguée : Yanick LEBEAUPIN

Suppléante : Véronique DUVERT

➤ **Correspondant défense.**

Délégué : Patrick TOURNEBISE

➤ **Conseiller communautaire.**

Conseiller : Patrick TOURNEBISE

Suppléante : Sonia GATALETA

➤ **Communes Forestières.**

Délégué : Jean-François GAGNAIRE

Suppléante : Véronique DUVERT

Délibération télétransmise en Préfecture le 15/04/2026. Publiée et certifiée exécutoire le 15/04/2026.

Signé, Le Maire, Patrick TOURNEBISE, La secrétaire Sonia GATALETA.

Suite à la réception de nouvelles informations de la part de la Sous-Préfecture, la composition de la commission pour la liste électorale doit être revue selon les critères demandés et sera examinée dans une autre réunion de conseil.

2026-15 - Objet : Délégations du Conseil Municipal au Maire.

En application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal donne, à l'unanimité, délégations au Maire des prérogatives suivantes pour la durée de son mandat. Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits

et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article [L.213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article [L.324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000€ par année civile.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Délibération télétransmise en Préfecture le 15/04/2026. Publiée et certifiée exécutoire le 15/04/2026.
Signé, Le Maire, Patrick TOURNEBISE, La secrétaire Sonia GATALETA.

2026-16 - Objet : Approbation des comptes financiers uniques 2025.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 15 pour
Date de la convocation : 02 avril 2026.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Patrick TOURNEBISE, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 09 avril 2026 à 20h00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		233 379,96 €	757 771,52 €		757 771,52 €	233 379,96 €
Opérations de l'exercice	1 030 944,07 €	1 297 811,51 €	774 850,64 €	1 094 584,71 €	1 805 794,71 €	2 392 396,22 €
TOTAUX	1 030 944,07 €	1 531 191,47 €	1 532 622,16 €	1 094 584,71 €	2 563 566,23 €	2 625 776,18 €
Résultats de clôture		500 247,40 €	438 037,45 €			62 209,95 €
Reste à réaliser			244 998,77 €	145 533,00 €	244 998,77 €	145 533,00 €
TOTAUX CUMULES	1 030 944,07 €	1 531 191,47 €	1 777 620,93 €	1 240 117,71 €	2 808 565,00 €	2 771 309,18 €
RESULTATS DEFINITIFS		500 247,40 €	537 503,22 €		37 255,82 €	

COMPTE ANNEXE EAU

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 15 pour
Date de la convocation : 02 avril 2026.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Patrick TOURNEBISE, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 09 avril 2026 à 20h00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		17 087,53 €		239 671,34 €	0,00 €	256 758,87 €
Opérations de l'exercice	11 189,48 €	26 154,32 €	21 444,54 €	10 298,87 €	32 634,02 €	36 453,19 €
TOTAUX	11 189,48 €	43 241,85 €	21 444,54 €	249 970,21 €	32 634,02 €	293 212,06 €
Résultats de clôture		32 052,37 €		228 525,67 €		260 578,04 €
Reste à réaliser			213 050,00 €	0,00 €	213 050,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	11 189,48 €	43 241,85 €	234 494,54 €	249 970,21 €	245 684,02 €	293 212,06 €
RESULTATS DEFINITIFS		32 052,37 €		15 475,67 €		47 528,04 €

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 15 pour
Date de la convocation : 02 avril 2026.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Patrick TOURNEBISE, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 09 avril 2026 à 20h00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1	93 615,90 €		155 196,55 €		248 812,45 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	69 243,20 €	44 881,89 €	65 001,83 €	25 476,68 €	134 245,03 €	70 358,57 €
TOTAUX	162 859,10 €	44 881,89 €	220 198,38 €	25 476,68 €	383 057,48 €	70 358,57 €
Résultats de clôture	117 977,21 €		194 721,70 €		312 698,91 €	
Reste à réaliser			16 590,56 €	0,00 €	16 590,56 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	162 859,10 €	44 881,89 €	236 788,94 €	25 476,68 €	399 648,04 €	70 358,57 €
RESULTATS DEFINITIFS	117 977,21 €		211 312,26 €		329 289,47 €	

COMPTE ANNEXE SECTION DE BEAUDOUX-MONTCEBROUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Patrick TOURNEBISE, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après avoir présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 15 pour
Date de la convocation : 02 avril 2026.

Séance du 09 avril 2026 à 20h00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		22 509,62 €		
Opérations de l'exercice	13 190,46 €	30 352,29 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	13 190,46 €	52 861,91 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		39 671,45 €		

COMPTE ANNEXE SECTION DE LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Patrick TOURNEBISE, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après avoir présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 15 pour
Date de la convocation : 02 avril 2026.

Séance du 09 avril 2026 à 20h00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		13 367,44 €		
Opérations de l'exercice	3 253,64 €	3 600,23 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	3 253,64 €	16 967,67 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		13 714,03 €		

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

La secrétaire,
Sonia GATALETA

Le Président,
Patrick TOURNEBISE

Délibération télétransmise en Préfecture le 15/04/2026. Publiée et certifiée exécutoire le 15/04/2026.
Signé, Le Maire, Patrick TOURNEBISE, La secrétaire Sonia GATALETA.

2026-17 - Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Budgets COMMUNE, Services de l'ASSAINISSEMENT et EAU, sections de La Fougerouse-Chabrioux et de Beaudoux-Montcebrox.

Après avoir voté le compte financier unique (CFU) des budgets de la COMMUNE, des services de l'assainissement et de l'eau, des sections ayant constituées une commission syndicale, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Patrick TOURNEBISE décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

1) Budget Communal :

- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	242.666,28 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	257.581,12 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001)	438.037,45 €

2) Budget de l'Assainissement :

- Affectation au déficit de fonctionnement reporté (compte 002)	117.977,21 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001)	211.312,26 €

3) Budget de l'Eau :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	32.052,37 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001)	228.525,67 €

4) Budget des Sections :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté – (compte 002) :
 - Section **Fougerouse – Chabrioux** 13 714,03 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté – (compte 002) :
 - Section **Beaudoux et Autres** 39 671,45 €

Délibération télétransmise en Préfecture le 15/04/2026. Publiée et certifiée exécutoire le 15/04/2026.
Signé, Le Maire, Patrick TOURNEBISE, La secrétaire Sonia GATALETA.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Patrick TOURNEBISE.

